



LUCIE LE GUILLANT
AVOCATE

DOCUMENTS A REUNIR EN CAS DE PROCEDURE DE DIVORCE

LES DOCUMENTS RECLAMES CI-APRES **SONT INDISPENSABLES** POUR VOTRE AVOCAT QUI DOIT ETRE EN MESURE DE PRESENTER AU TRIBUNAL **UN DOSSIER COMPLET**.

MERCI EGALEMENT DE **PHOTOCOPIER** CES DOCUMENTS AFIN QUE VOUS PUISSIEZ EN CONSERVER L'ORIGINAL ET DE LES **CLASSER** PAR CATEGORIE.

AU COURS DE LA PROCEDURE DE DIVORCE, VOUS DEVREZ SPONTANEMENT VEILLER A REMETTRE A VOTRE AVOCAT VOS BULLETINS DE SALAIRE POUR QUE CELUI-CI AIT EN PERMANENCE UN DOSSIER A JOUR

1°) Pièces d'état-civil

- Copie recto-verso pièce d'identité avec photographie (carte d'identité ou passeport) en cours de validité
- Copie livret de famille
- Copie intégrale ou extrait avec filiation des actes de naissance de chacun des membres de la famille (père, mère et enfants) datant de moins de trois mois
- Extrait acte de mariage datant de moins de trois mois
- Contrat de mariage s'il y a lieu
- N° de sécurité sociale
- N° allocations familiales

2°) Justificatifs des salaires ou ressources

- Déclaration fiscale (revenus 2024)
- Avis d'imposition ou de non-imposition 2024 (au titre des revenus 2023)
- Bulletin de salaire du mois de décembre précédant l'année en cours (2024)
- Intégralité des bulletins de salaire de l'année en cours (2025)
- Si commerçant, artisan, profession libérale, tout document comptable permettant de dégager les recettes d'exploitation (bilan comptable, attestation expert-comptable...)
- Si chômage, justificatif indemnités Pôle Emploi
- Justificatifs des avoirs bancaires et placements financiers

3°) Justificatifs des prestations familiales

- Relevé des prestations versées par la CAF ou la MSA (allocations familiales, complément familial, APL...) *récent*
- Bourses scolaires

4°) Justificatifs de vos charges

- Contrat de prêt avec tableaux d'amortissement (prêts mobiliers et immobiliers)
- Loyer mensuel (quittance)
- Charges courantes (électricité, eau, assurance, mutuelle, téléphone, internet...)
- Tous frais particuliers importants
- Frais exposés pour les enfants s'il y a lieu (frais de scolarité, cantine, garderie, activités extra scolaires, mutuelle, transport...)

5°) Justificatifs de votre patrimoine immobilier

- Titre de propriété du ou des bien(s) immobilier(s)